

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 13914
Numéro SIREN : 808 489 033
Nom ou dénomination : #LaPiscine

Ce dépôt a été enregistré le 13/08/2019 sous le numéro de dépôt 88579

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 13-08-2019

N° DE DEPOT : 088579

N° GESTION : 2016B13914

N° SIREN : 808489033

DENOMINATION : #LaPiscine

ADRESSE : 9 rue Christophe Colomb 75008 Paris

MILLESIME : 2018



Etats financiers

Exercice 2018

Comptes sociaux au 31 décembre 2018

Bilan

Actif	Note	31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
en milliers d'euros					
Immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Terrains		-	-	-	-
Constructions		-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage Industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		15	0	14	-
Immobilisations corporelles en cours		-	-	-	-
Immobilisations corporelles	3	15	0	14	-
Participations		8 917	7	8 910	8 920
Autres immobilisations financières		-	-	-	-
Immobilisations financières	4	8 917	7	8 910	8 920
Actif immobilisé		8 932	7	8 924	8 920
Matières premières et autres approvisionnements		-	-	-	-
En-cours de production de biens		-	-	-	-
Marchandises		-	-	-	-
Stocks et encours		-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes		-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés		819	-	819	77
Autres créances		614	447	167	54
Créances	5	1 434	447	987	131
Disponibilités	6	23	-	23	57
Valeurs mobilières de placement	6	-	-	-	-
Charges constatées d'avance		153	-	153	1
Actif circulant		1 610	447	1 163	189
Charges à répartir sur plusieurs exercices		-	-	-	-
Ecarts de conversion Actif		-	-	-	-
Actif total		10 541	454	10 087	9 109

Passif	Note	31/12/2018		31/12/2017	
		en milliers d'euros			
Capital			2 784		2 784
Prime d'émission			5 576		5 576
Réserve légale					
Report à nouveau			(550)		(50)
Résultat de l'exercice			1 034		(500)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Capitaux propres	10		8 843		7 810
Provisions pour risques et charges					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			0		0
Emprunts et dettes financières divers			465		1 248
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			412		17
Dettes fiscales et sociales			366		34
Autres dettes					
Dettes	11		1 244		1 299
Ecarts de conversion Passif					
Passif total			10 087		9 109

Etats financiers

Comptes de résultat

en milliers d'euros	Note	2018	2017
		12 mois	12 mois
Production vendue de services en France		1 623	64
Production vendue de services à l'exportation			
Montant net du chiffre d'affaires	12	1 623	64
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges d'exploitation		10	0
Autres produits d'exploitation			
Produits d'exploitation		1 633	64
Achats de marchandises			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Autres achats et charges externes		(717)	(60)
Impôts, taxes et versements assimilés		(44)	(1)
Salaires et traitements		(579)	(71)
Charges sociales		(216)	(29)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations d'exploitation			
Dotations aux provisions d'exploitation		(0)	
Autres charges d'exploitation			(0)
Charges d'exploitation		(1 557)	(162)
Résultat d'exploitation		76	(97)
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges financières			
Produits financiers de participation		970	
Produits des autres valeurs mobilières et créances			
Intérêts et produits assimilés			
Différence positive de change			
Produits financiers		970	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations financières		(55)	(402)
Dotations aux provisions financières			
Intérêts et charges assimilées		(4)	(0)
Différence négative de change			
Charges financières		(58)	(403)
Résultat financier	13	912	(403)
Résultat courant avant impôts		988	(500)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		0	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges exceptionnelles		3	
Produits exceptionnels		3	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(0)	(0)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(3)	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions exceptionnelles			
Charges exceptionnelles		(3)	(0)
Résultat exceptionnel	14	(0)	(0)
Participation des salariés au résultat			
Impôts sur les bénéfices	15	46	
Résultat net		1 034	(500)

Notes annexes aux comptes sociaux

1. Informations générales et description de l'activité

#LaPiscine est une société holding gérant l'acquisition, la souscription, la détention, la cession, l'échange et la gestion sous quelque forme que ce soit, de toutes parts sociales, et de tous titres financiers émis par toutes sociétés.

Depuis sa création, **#LaPiscine** a investi dans plusieurs sociétés :

- Bolden, plateforme de financement participatif pour les entreprises ;
- Deep Algo, société développant une solution de visualisation des algorithmes en mode SaaS (Software-as-a-Service) ;
- Margo Academy, société de formation au développement de logiciels,
- Margo, société disposant de plusieurs filiales de conseil en IT et présente en France, au Royaume-Uni et en Pologne.

Au cours de l'exercice 2018, la société Margo Academy a été dissoute.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité de holding, la société a commencé à fournir aux sociétés du groupe des prestations techniques à la fois dans le domaine du management commercial et dans le domaine de la gestion et la mise à disposition de postes de travail.

Enfin, la société a développé son activité de startup studio. Cette activité vise à construire avec des entrepreneurs des startups dans lesquelles **#LaPiscine** investit. L'accompagnement de **#LaPiscine** doit permettre à ces startups de maximiser leurs chances de réussite. Dans ce cadre, **#LaPiscine** a fourni des prestations de conseil à des entrepreneurs externes à titre secondaire.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2018.

Ils sont présentés en euros sauf indication contraire.

2. Règles et méthodes comptables

2.1. Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes sociaux de **#LaPiscine** sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC no 2014-03 du 5-6-2014 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes présentés ont été arrêtés le 6 mai 2019 par le Président.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Etats financiers

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2. Changement de règles et méthodes comptables

La société n'a procédé à aucun changement de méthode comptable par rapport à l'exercice précédent.

2.3. Opérations en devises

Aucune opération en devise n'a été réalisée sur l'exercice.

2.4. Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires. Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...).

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation, cotés ou non, sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. Les éléments suivants peuvent être pris en considération pour estimer la valeur d'utilité : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspective de réalisation, conjoncture économique, cours moyens de bourse du dernier mois, ainsi que les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Pour les titres en devises qui sont financés par des emprunts dans la même devise, la valeur d'utilité retenue tient compte, le cas échéant, des écarts de conversion générés sur le financement adossé.

2.5. Autres immobilisations financières

Aucune autre immobilisation financière n'a été détenue sur l'exercice.

2.6. Valeurs mobilières de placement

Aucune valeur mobilière de placement n'a été détenue sur l'exercice.

2.7. Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

2.8. Créances clients et comptes rattachés

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée dès qu'apparaît une perte probable concernant des créances certaines dans leur principe, mais dont le recouvrement serait incertain.

2.9. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque :

- l'entreprise est tenue par une obligation juridique ou implicite découlant d'événements passés ;

Etats financiers

- il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

2.10. Engagements de retraite

Aucune provision d'indemnité de départ à la retraite n'est comptabilisée dans les comptes.

Compte tenu de l'âge moyen des salariés, l'engagement actuel lié aux indemnités de départ à la retraite est non significatif.

2.11. Dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

2.12. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé sur le mois de réalisation de la prestation sur les bases contractuelles définies avec les clients. Des ajustements du chiffre d'affaires sont constatés à la clôture en fonction de l'état d'avancement réel des prestations.

2.13. Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable, principalement les résultats sur cessions d'immobilisations.

3. Immobilisations corporelles

en milliers d'euros	31/12/2017	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	31/12/2018
Terrains					-
Constructions					-
Installations techniques, matériel et outillage industriels					-
Autres immobilisations corporelles		15			15
Immobilisations corporelles en cours					-
Valeur brute totale	-	15	-	-	15
Amortissement, dépréciation Terrains					-
Amortissement Constructions					-
Amortissement Installations techniques, matériel et outillage industriels		(0)			(0)
Amortissement Autres immobilisations corporelles					-
Amortissement Immobilisations corporelles en cours					-
Amortissement total	-	(0)	-	-	(0)
Valeur nette comptable	-	14	-	-	14

4. Immobilisations financières

en milliers d'euros	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Participations	8 930		(13)	8 917
Dépôt à terme	-			-
Dépôts et cautionnement	-			-
Dépréciations	(10)		3	(7)
Valeur nette comptable	8 920	-	(10)	8 910

Participations

Filiales (détenues à + 50% au 31/12/2018)	Capital social en milliers, en devise	Capitaux propres hors capital social en milliers, en devise	Total capitaux propres en milliers, en devise	Quote part du capital détenue En %	Valeur brute comptable des titres détenus en milliers d'euros	Valeur nette comptable des titres détenus en milliers d'euros
Deep Algo France EUR	10	(467)	(457)	100%	7	-
Margo France EUR	8 200	439	8 639	100%	8 200	8 200

Etats financiers

Les titres de participation dans les sociétés Deep Algo ont été initialement comptabilisés à leurs valeurs nominales lors de la constitution des sociétés.

Compte tenu du montant des capitaux propres de la société Deep Algo et de l'absence d'élément permettant d'anticiper un résultat net positif à court ou moyen terme, une provision pour dépréciation à hauteur de la totalité des titres de Deep Algo détenus a été constatée. La provision s'élève à 6 667€.

La société détient également une participation dans la société Bolden représentant 33,72% du capital de celle-ci. La valeur brute comptable de cette participation s'élève à 710 366€.

Au 31 décembre 2018, les tests de dépréciation ont permis de conclure à l'absence de dépréciation des titres de participation de Margo et Bolden.

5. Echéances des créances

en milliers d'euros	Montant brut	Échéances à - 1 an	Échéances à + 1 an
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Clients douteux ou litigieux			
Créances clients et comptes rattachés	819	819	
Personnel et comptes rattachés		-	
Etat et autres collectivités publiques	69	69	
Groupe et associés	545	545	
Autres créances	0	0	
Créances de l'actif circulant	1 434	1 434	-
Total	1 434	1 434	-

Le montant figurant en Créances clients et comptes rattachés comprend notamment un montant de Factures à établir de 601 315,20 euros correspondant essentiellement à des prestations intra-groupes non facturées au 31/12/2018.

Le poste Etat et autres collectivités publiques est constitué de la TVA déductible en attente.

Le poste Groupe et associés est constitué des avances en compte-courant consenties par la société à la société Deep Algo.

Compte tenu de la situation financière de Deep Algo, une provision pour dépréciation de la créance de cette dernière, a été constatée. La provision s'élève à 446 938€.

6. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

	31/12/2018			31/12/2017
	en milliers, en devise	taux de change retenu	en milliers d'euros	en milliers d'euros
Disponibilités en EUR	23	1,0000	23	57
Total			23	57

Etats financiers

7. Comptes de régularisation et d'attente

7.1. Charges à payer

en milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs - Factures non parvenues	60	12
Intérêts courus	0	0
Personnel : rémunérations et participations	2	
Autres charges de personnel (provision de congés payés...)	10	9
Impôts, taxes et charges sociales	152	1
Total	225	22

L'augmentation du montant figurant en Factures non parvenues est due à la comptabilisation sur l'exercice d'une prestation au forfait en cours au 31/12/2018, pour un montant de 55 519 euros.

L'augmentation du montant figurant en Impôts, taxes et charges sociales est due notamment à l'augmentation du montant de TVA sur facture à établir.

7.2. Produits à recevoir

en milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Clients - Factures à établir	601	77
Fournisseurs - Rabais, remises et ristournes à obtenir	0	
Autres produits à recevoir	66	
Total	667	77

L'augmentation du montant figurant en Factures à établir est due aux prestations intra-groupes non-facturées au 31/12/2018.

L'augmentation du montant figurant en Autres produits à recevoir s'explique notamment par l'augmentation du montant de TVA déductible différée.

Etats financiers

8. Entreprises liées

montants nets en milliers d'euros	Entreprises liées	Entreprises liées avec lien de participation
Bolden	28	28
Margo	14	14
Margo Conseil	676	676
Créances clients et comptes rattachés	718	718
Deep Algo	520	520
Margo	18	18
Cagiro	4	4
Xray Lima	4	4
Autres créances	545	545
Total créances	1 263	1 263
Margo Conseil	465	465
Emprunts et dettes financières diverses	465	465
Margo Conseil	124	124
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124	124
Total dettes	589	589
Produits de participations	970	970
Autres produits financiers		
Charges financières	(55)	(55)
Total éléments du résultat financier	915	915

Les créances clients et comptes rattachés correspondent notamment aux factures à établir pour les prestations intra-groupes.

Les montant figurant en Autres créances, ainsi qu'en Emprunts et dettes financières diverses, correspondent aux avances en comptes courants entre les sociétés du groupe.

Le montant de 970 000 euros figurant en produits de participations correspond à l'acompte sur dividende de la société Margo, décidé le 23 février 2018.

Les charges financières sur entreprises liées avec lien de participation correspondent aux provisions pour dépréciation de la créance de la société Deep Algo.

9. Conventions réglementées

La société a conclu avec Margo Conseil une convention de « management fees » pour, notamment, des prestations de gestion administrative et financière fournies par Margo Conseil à #LaPiscine.

La société a également conclu avec Margo Conseil une autre convention pour des prestations de mise à disposition de postes de travail et de gestion des locaux fournies par #LaPiscine à Margo Conseil.

La société a également conclu avec Margo Conseil une autre convention pour des prestations techniques de management commercial fournies par #LaPiscine à Margo Conseil.

Etats financiers

La société peut également procéder à des avances en comptes courants à ses filiales. Ces avances en comptes courants sont non-rémunérées.

Enfin, les associés peuvent procéder à des avances en comptes courants à la société. Ces avances en comptes courants sont également non-rémunérées.

10. Capitaux propres

Le capital social de #LaPiscine s'élève à 2 783 936 euros, divisé en 2 783 936 actions de 1 euro de nominal.

Il est détenu par les sociétés:

- XRay Lima SARL à hauteur de 50% soit 1 391 968 actions,
- Cagiro SARL à hauteur de 50% soit 1 391 968 actions.

en milliers d'euros	31/12/2017	Affectation du résultat 2017	Distribution de dividendes	Résultat 2018	Autres variations	31/12/2018
Capital	2 784					2 784
Prime d'émission	5 576					5 576
Réserve légales	-					-
Autres réserves	(50)	(500)				(550)
Résultat de l'exercice	(500)	500		1 032		1 032
Subventions d'investissement	-					-
Provisions réglementées	-					-
Total capitaux propres	7 810	-	-	1 032	-	8 841

11. Echéances des dettes

en milliers d'euros	Montant brut	Échéances à - 1 an	Échéances à + 1 an	Échéances à + 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	412	412		
Dettes fiscales et sociales	366	366		
Groupe et associés	465	465		
Autres dettes				
Total	1 244	1 244	-	-

Le montant figurant en Dettes fournisseurs et comptes rattachés correspond notamment à la facture du loyer du siège social pour la période du premier trimestre 2019 d'un montant de 183 810 euros.

Le montant figurant en Dettes fiscales et sociales correspond notamment aux montant de TVA à décaisser et de TVA sur facture à établir pour un montant total de 210 421,57 euros.

12. Ventilation du chiffre d'affaires

en milliers d'euros	2018	2017
Production vendue de services en France	1 623	64
Production vendue de services à l'exportation	-	-
Chiffre d'affaires	1 623	64

Etats financiers

13. Résultat financier

en milliers d'euros	2018 12 mois	2017 12 mois
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges financières	-	-
Produits financiers de participation	970	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances	-	-
Intérêts et produits assimilés	-	-
Différence positive de change	-	-
Produits financiers	970	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations financières	(55)	(402)
Dotations aux provisions financières	-	-
Intérêts et charges assimilées	(4)	(0)
Différence négative de change	-	-
Charges financières	(58)	(403)
Résultat financier	912	(403)

Le montant de 970 000 euros figurant en Produits financiers de participations correspond à l'acompte sur dividende de la société Margo, décidé le 23 février 2018.

Les dotations aux dépréciations financières correspondent aux provisions pour dépréciation de la créance de la société Deep Algo.

14. Résultat exceptionnel

en milliers d'euros	2018 12 mois	2017 12 mois
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges exceptionnelles	3	-
Produits exceptionnels	3	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(0)	(0)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(3)	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions exceptionnelles	-	-
Charges exceptionnelles	(3)	(0)
Résultat exceptionnel	(0)	(0)

15. Situation fiscale

#LaPiscine est la société tête du groupe d'intégration fiscale du groupe #LaPiscine depuis le 1er janvier 2018. Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément. L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par #LaPiscine.

	31/12/2018	31/12/2017
Impôt sur les sociétés de l'exercice de la société hors groupe fiscal	-	-
Impôt sur les sociétés de l'exercice lié aux filiales intégrées fiscalement	46	-
Economie/Charge d'impôt sur les sociétés de l'exercice	46	-

Etats financiers

Répartition en milliers d'euros	Avant impôt		
	Avant impôt	Impôt	Net
Résultat courant hors dividendes reçus de filiales intégrées fiscalement		(4)	18
Crédit d'impôt Compétitivité-Emploi*	18	4	
Dividendes reçus de filiales intégrées fiscalement **	970	-	970
Résultat exceptionnel	(0)	-	(0)
Impôt de l'exercice lié aux filiales intégrées fiscalement		46	46
Total	988	46	1 034

* Intégré au résultat courant avant impôt en diminution des charges de personnel

** Non soumis à l'IS

16. Effectif

	2018	2017
Cadres	4,6	1,0
Agents de maîtrise et techniciens	-	-
Total	4,6	1,0

17. Rémunération des dirigeants

Néant.

18. Informations sur les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

Les groupes de petite et moyenne taille dont le chiffre d'affaires, le total du bilan et l'effectif salarié respectent des seuils maximums définis par le Code du commerce, sont exemptés d'obligation de publication de comptes consolidés. Par conséquent, seuls les comptes sociaux sont présentés ici, les comptes consolidés ne sont pas présentés.

19. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes figurant au compte de résultat s'élève à 2 500 euros.

20. Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Au 31 décembre 2018, le montant du CICE comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à 4 241,72 euros.

Le CICE a été enregistré, en résultat, en réduction des charges de personnel (dans la rubrique « Charges sociales ») et au bilan en moins de l'Impôt sur les Sociétés à payer dans le poste « Dettes fiscales et sociales ».

21. Evènements postérieurs à la date de clôture

Aucun évènement significatif susceptible de remettre en cause les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018, n'est intervenu entre le 1er janvier 2019 et la date d'arrêté des comptes soumis à l'approbation des associés lors de la réunion de l'Assemblée Générale du 28 juin 2019.



**Procès verbal des résolutions soumises au vote des Associés
Exercice clos au 31 décembre 2018
Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 28 juin, à 16 heures,

Les associés de la société #LaPiscine, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 783 936 euros, ayant son siège social au 9, Rue Christophe Colomb - 75008 Paris et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 808 489 033, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents :

- Monsieur Olivier HEMAR, représentant légal de la société Cagiro, SARL au capital de 4 801 000 euros, ayant son siège social au 33 Allée des Grandes Fermes 92240 Vaucresson, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 840 800 320, associée, possédant 1 391 968 actions,
- Monsieur Xavier LAGARRIGUE, représentant légal de la société XRay Lima, SARL au capital de 4 801 000 euros, ayant son siège social au 7 Rue Massenet 92120 Meudon, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 840 775 472, associée, possédant 1 391 968 actions,

seuls associés de la société et représentant en tant que tel la totalité des parts sociales composant le capital de la société.

La société PricewaterhouseCoopers Audit SA, Commissaire aux Comptes de la Société régulièrement convoquée, n'assiste pas à la réunion.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier HEMAR, Président de la société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée, en entrant en séance, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Modification de l'Article 20 des statuts intitulé « Inventaire - Comptes annuels ».

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Première résolution

Les associés, après avoir entendu lecture du rapport de gestion établi par le Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuvent l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le Bilan, le Compte de résultat et l'Annexe, de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président, quitus entier et sans réserve de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les Associés approuvent l'affectation du résultat proposé par le Président et décident d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- 51 694,37 euros au titre de la réserve légale,
- 982 193,06 euros au titre du report à nouveau.

Conformément à la loi, les Associés rappellent qu'il n'a pas été versé de dividendes au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la Loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la société, en connaissance prise du rapport du Président et de l'article L. 232-1, IV du Code du commerce,

Décide de modifier l'Article 20 des Statuts intitulé « Inventaire - Comptes annuels » comme suit :

- Remplacer le quatrième paragraphe de l'article 20 « Inventaire - Comptes annuels » suivant :

« Le Président arrête les comptes sociaux, établit le rapport de gestion sur la situation de la Société durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, les évènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi. »

Par le paragraphe suivant :

« Le Président arrête les comptes sociaux et établit tout document et rapport nécessaires ou requis, conformément aux dispositions légales et réglementaires. »

Constate que le reste de l'Article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés



Olivier HEMAR
Président de #LaPiscine



Rapport de gestion du Président
Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 28 juin 2019

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de votre société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour vous rendre compte de l'activité de la société et des résultats de notre gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Le 6 mai 2019, le Président a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés et desquels ressort un bénéfice de 1 033 887,43 euros.

1. Activité de l'entreprise et perspectives d'avenir

#LaPiscine est une société holding gérant l'acquisition, la souscription, la détention, la cession, l'échange et la gestion sous quelque forme que ce soit, de toutes parts sociales, et de tous titres financiers émis par toutes sociétés.

Depuis sa création, #LaPiscine a investi dans plusieurs sociétés :

- Bolden, plateforme de financement participatif pour les entreprises ;
- Deep Algo, société développant une solution de visualisation des algorithmes en mode SaaS (Software-as-a-Service) ;
- Margo Academy, société de formation au développement de logiciels,
- Margo, société disposant de plusieurs filiales de conseil en IT et présente en France, au Royaume-Uni et en Pologne.

Au cours de l'exercice 2018, la société Margo Academy a été dissoute.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité de holding, la société a commencé à fournir aux sociétés du groupe des prestations techniques à la fois dans le domaine du management commercial et dans le domaine de la gestion et la mise à disposition de postes de travail.

Enfin, la société a développé son activité de startup studio. Cette activité vise à construire avec des entrepreneurs des startups dans lesquelles #LaPiscine investit. L'accompagnement de #LaPiscine doit permettre à ces startups de maximiser leurs chances de réussite. Dans ce cadre, #LaPiscine a fourni des prestations de conseil à des entrepreneurs externes à titre secondaire.

2. Dividendes mis au paiement au cours des trois dernières années

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été versé de dividendes au cours des trois exercices précédents.

3. Dépenses non déductibles

Conformément au Code Général des Impôts, aucune dépense somptuaire n'est à mentionner par le Président aux Associés.

4. Dettes fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'article D.441-4 du Code du Commerce, nous vous présentons la décomposition, à la clôture de l'exercice 2018, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	20					83
Montant total des factures concernées HT	164 553 €	14 430 €	7 861 €	45 915 €	4 729 €	72 935 €
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	22,9%	2,0%	1,1%	6,4%	0,7%	10,2%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues	- €	- €	- €	- €	- €	- €
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels	Délais contractuels	Délais contractuels	Délais contractuels	Délais contractuels	Délais contractuels

Ce tableau n'inclut pas une dette fournisseurs intra-groupe d'un montant HT de 56 664,28 euros.

Par ailleurs des factures non parvenues sont comptabilisées pour un montant TTC de 60 023,37 euros.

5. Créances clients

Conformément aux dispositions de l'article D.441 I du Code de Commerce, nous vous présentons la décomposition du solde des factures émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu.

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	2					4
Montant total des factures concernées HT	42 320 €	247 €	5 580 €	- €	12 160 €	17 987 €
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	2,61%	0,02%	0,34%	0,00%	0,75%	1,11%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues	- €	- €	- €	- €	- €	- €
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels	Délais contractuels	Délais contractuels	Délais contractuels	Délais contractuels	Délais contractuels

Ce tableau ne prend pas en compte les créances clients liées à des factures à des entreprises liées pour un montant HT de 121 446,93 euros.

Par ailleurs, des factures à établir sont comptabilisées pour un montant TTC de 601 315,20 euros.

6. Situation des mandats

Commissaires aux comptes

Le mandat des Commissaires aux comptes titulaire a été confié à PricewaterhouseCoopers, à la constitution de la société en 2015 pour une durée de 6 exercices jusqu'à l'exercice statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2020.

Le mandat des Commissaires aux comptes suppléant a été confié à Monsieur Jean-Christophe Georghiou, à la constitution de la société en 2015 pour une durée de 6 exercices jusqu'à l'exercice statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2020.

7. Conventions réglementées

La société a conclu avec Margo Conseil une convention de « management fees » pour, notamment, des prestations de gestion administrative et financière fournies par Margo Conseil à #LaPiscine.

La société a également conclu avec Margo Conseil une autre convention pour des prestations de mise à disposition de postes de travail dans les locaux du 9, Rue Christophe Colomb 75008 Paris, fournies par #LaPiscine à Margo Conseil.

La société peut également procéder à des avances en comptes courants à ses filiales. Ces avances en comptes courants sont non-rémunérées.

Enfin, les associés peuvent procéder à des avances en comptes courants à la société. Ces avances en comptes courants sont également non-rémunérées.

8. Prise de contrôle

La société #LaPiscine détient 100% du capital de :

- Deep Algo SAS, société développant une solution de visualisation des algorithmes en mode SaaS (Software as a Service) ;
- Margo SAS, société holding qui détient la totalité des titres
 - o de Margo Conseil, société de conseil en technologie en France
 - o de Margo Consulting Ltd, société de conseil en technologie au Royaume-Uni
 - o et de Margo Consulting Polska Sp.z.o.o, société de conseil en technologie en Pologne.

9. Stock options

Conformément aux dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 et aux dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186 du Code de Commerce, sur renvoi de l'article L.227-1 alinéa 3, aucune opération d'options d'achat et de souscription d'actions n'a été réalisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

10. Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement significatif susceptible de remettre en cause les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018, n'est intervenu entre le 1^{er} janvier 2019 et la date d'arrêté des comptes soumis à l'approbation des associés lors de la réunion de l'Assemblée Générale du 28 juin 2019.

11. Activité en matière de Recherche et Développement

La société #LaPiscine n'a pas mené d'activité de R&D en propre sur l'année 2018.

12. Affectation du résultat

Les comptes font apparaître un bénéfice de 1 033 887,43 euros. Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- 51 694,37 euros au titre de la réserve légale,
- 982 193,06 euros au titre du report à nouveau.

Nous vous invitons à approuver les comptes annuels de l'exercice clos tels qu'ils vous sont présentés ainsi que les résolutions soumises à votre vote lors de l'Assemblée Générale des associés en date du 28 juin 2019.

Le Président
Olivier HEMAR



#LaPiscine

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2018)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

Aux Associés
#LaPiscine
9, rue Christophe Colomb
75008 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision collective des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société #LaPiscine relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 75 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 21 juin 2019

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Olivier Lotz



Etats financiers

Exercice 2018

Comptes sociaux au 31 décembre 2018

Bilan

Actif	Note	31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
en milliers d'euros					
Immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles		15	0	14	
Immobilisations corporelles en cours					
Immobilisations corporelles	3	15	0	14	-
Participations		8 917	7	8 910	8 920
Autres immobilisations financières					
Immobilisations financières	4	8 917	7	8 910	8 920
Actif Immobilisé		8 932	7	8 924	8 920
Matières premières et autres approvisionnements					
En-cours de production de biens					
Marchandises					
Stocks et encours		-		-	-
Avances et acomptes versés sur commandes		-		-	-
Créances clients et comptes rattachés		819		819	77
Autres créances		614	447	167	54
Créances	5	1 434	447	987	131
Disponibilités	6	23		23	57
Valeurs mobilières de placement	6	-		-	-
Charges constatées d'avance		153		153	1
Actif circulant		1 610	447	1 163	189
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Ecarts de conversion Actif					
Actif total		10 541	454	10 087	9 109

Passif	Note	31/12/2018	31/12/2017
en milliers d'euros			
Capital		2 784	2 784
Prime d'émission		5 576	5 576
Réserve légale			
Report à nouveau		(550)	(50)
Résultat de l'exercice		1 034	(500)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Capitaux propres	10	8 843	7 810
Provisions pour risques et charges			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		0	0
Emprunts et dettes financières divers		465	1 248
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		412	17
Dettes fiscales et sociales		366	34
Autres dettes			
Dettes	11	1 244	1 299
Ecarts de conversion Passif			
Passif total		10 087	9 109

Etats financiers

Comptes de résultat

en milliers d'euros	Note	2018	2017
		12 mois	12 mois
Production vendue de services en France		1 623	64
Production vendue de services à l'exportation			
Montant net du chiffre d'affaires	12	1 623	64
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges d'exploitation		10	0
Autres produits d'exploitation			
Produits d'exploitation		1 633	64
Achats de marchandises			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Autres achats et charges externes		(717)	(60)
Impôts, taxes et versements assimilés		(44)	(1)
Salaires et traitements		(579)	(71)
Charges sociales		(216)	(29)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations d'exploitation			
Dotations aux provisions d'exploitation		(0)	
Autres charges d'exploitation			(0)
Charges d'exploitation		(1 557)	(162)
Résultat d'exploitation		76	(97)
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges financières			
Produits financiers de participation		970	
Produits des autres valeurs mobilières et créances			
Intérêts et produits assimilés			
Différence positive de change			
Produits financiers		970	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations financières		(55)	(402)
Dotations aux provisions financières			
Intérêts et charges assimilées		(4)	(0)
Différence négative de change			
Charges financières		(58)	(403)
Résultat financier	13	912	(403)
Résultat courant avant impôts		988	(500)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		0	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges exceptionnelles		3	
Produits exceptionnels		3	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(0)	(0)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(3)	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions exceptionnelles			
Charges exceptionnelles		(3)	(0)
Résultat exceptionnel	14	(0)	(0)
Participation des salariés au résultat			
Impôts sur les bénéfices	15	46	
Résultat net		1 034	(500)

Notes annexes aux comptes sociaux

1. Informations générales et description de l'activité

#LaPiscine est une société holding gérant l'acquisition, la souscription, la détention, la cession, l'échange et la gestion sous quelque forme que ce soit, de toutes parts sociales, et de tous titres financiers émis par toutes sociétés.

Depuis sa création, #LaPiscine a investi dans plusieurs sociétés :

- Bolden, plateforme de financement participatif pour les entreprises ;
- Deep Algo, société développant une solution de visualisation des algorithmes en mode SaaS (Software-as-a-Service) ;
- Margo Academy, société de formation au développement de logiciels,
- Margo, société disposant de plusieurs filiales de conseil en IT et présente en France, au Royaume-Uni et en Pologne.

Au cours de l'exercice 2018, la société Margo Academy a été dissoute.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité de holding, la société a commencé à fournir aux sociétés du groupe des prestations techniques à la fois dans le domaine du management commercial et dans le domaine de la gestion et la mise à disposition de postes de travail.

Enfin, la société a développé son activité de startup studio. Cette activité vise à construire avec des entrepreneurs des startups dans lesquelles #LaPiscine investit. L'accompagnement de #LaPiscine doit permettre à ces startups de maximiser leurs chances de réussite. Dans ce cadre, #LaPiscine a fourni des prestations de conseil à des entrepreneurs externes à titre secondaire.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2018.

Ils sont présentés en euros sauf indication contraire.

2. Règles et méthodes comptables

2.1. Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes sociaux de **#LaPiscine** sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC no 2014-03 du 5-6-2014 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes présentés ont été arrêtés le 6 mai 2019 par le Président.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Etats financiers

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2. Changement de règles et méthodes comptables

La société n'a procédé à aucun changement de méthode comptable par rapport à l'exercice précédent.

2.3. Opérations en devises

Aucune opération en devise n'a été réalisée sur l'exercice.

2.4. Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires. Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...).

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation, cotés ou non, sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. Les éléments suivants peuvent être pris en considération pour estimer la valeur d'utilité : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspective de réalisation, conjoncture économique, cours moyens de bourse du dernier mois, ainsi que les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Pour les titres en devises qui sont financés par des emprunts dans la même devise, la valeur d'utilité retenue tient compte, le cas échéant, des écarts de conversion générés sur le financement adossé.

2.5. Autres immobilisations financières

Aucune autre immobilisation financière n'a été détenue sur l'exercice.

2.6. Valeurs mobilières de placement

Aucune valeur mobilière de placement n'a été détenue sur l'exercice.

2.7. Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

2.8. Créances clients et comptes rattachés

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée dès qu'apparaît une perte probable concernant des créances certaines dans leur principe, mais dont le recouvrement serait incertain.

2.9. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque :

- l'entreprise est tenue par une obligation juridique ou implicite découlant d'événements passés ;

Etats financiers

- il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

2.10. Engagements de retraite

Aucune provision d'indemnité de départ à la retraite n'est comptabilisée dans les comptes.

Compte tenu de l'âge moyen des salariés, l'engagement actuel lié aux indemnités de départ à la retraite est non significatif.

2.11. Dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

2.12. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé sur le mois de réalisation de la prestation sur les bases contractuelles définies avec les clients. Des ajustements du chiffre d'affaires sont constatés à la clôture en fonction de l'état d'avancement réel des prestations.

2.13. Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable, principalement les résultats sur cessions d'immobilisations.

3. Immobilisations corporelles

en milliers d'euros	31/12/2017	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	31/12/2018
Terrains	-				-
Constructions	-				-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-				-
Autres Immobilisations corporelles	-	15			15
Immobilisations corporelles en cours	-				-
Valeur brute totale	-	15	-	-	15
Amortissement, dépréciation Terrains	-				-
Amortissement Constructions	-				-
Amortissement Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	(0)			(0)
Amortissement Autres immobilisations corporelles	-				-
Amortissement Immobilisations corporelles en cours	-				-
Amortissement total	-	(0)	-	-	(0)
Valeur nette comptable	-	14	-	-	14

4. Immobilisations financières

en milliers d'euros	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Participations	8 930		(13)	8 917
Dépôt à terme	-			-
Dépôts et cautionnement	-			-
Dépréciations	(10)		3	(7)
Valeur nette comptable	8 920	-	(10)	8 910

Participations

Filiales (détenues à + 50% au 31/12/2018)	Capital social en milliers, en devise	Capitaux propres hors capital social en milliers, en devise	Total capitaux propres en milliers, en devise	Quote part du capital détenue En %	Valeur brute comptable des titres détenus en milliers d'euros	Valeur nette comptable des titres détenus en milliers d'euros
Deep Algo France EUR	10	(467)	(457)	100%	7	-
Margo France EUR	8 200	439	8 639	100%	8 200	8 200

Etats financiers

Les titres de participation dans les sociétés Deep Algo ont été initialement comptabilisés à leurs valeurs nominales lors de la constitution des sociétés.

Compte tenu du montant des capitaux propres de la société Deep Algo et de l'absence d'élément permettant d'anticiper un résultat net positif à court ou moyen terme, une provision pour dépréciation à hauteur de la totalité des titres de Deep Algo détenus a été constatée. La provision s'élève à 6 667€.

La société détient également une participation dans la société Bolden représentant 33,72% du capital de celle-ci. La valeur brute comptable de cette participation s'élève à 710 366€.

Au 31 décembre 2018, les tests de dépréciation ont permis de conclure à l'absence de dépréciation des titres de participation de Margo et Bolden.

5. Echéances des créances

en milliers d'euros	Montant brut	Échéances à - 1 an	Échéances à + 1 an
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Clients douteux ou litigieux			
Créances clients et comptes rattachés	819	819	
Personnel et comptes rattachés		-	
Etat et autres collectivités publiques	69	69	
Groupe et associés	545	545	
Autres créances	0	0	
Créances de l'actif circulant	1 434	1 434	-
Total	1 434	1 434	-

Le montant figurant en Créances clients et comptes rattachés comprend notamment un montant de Factures à établir de 601 315,20 euros correspondant essentiellement à des prestations intra-groupes non facturées au 31/12/2018.

Le poste Etat et autres collectivités publiques est constitué de la TVA déductible en attente.

Le poste Groupe et associés est constitué des avances en compte-courant consenties par la société à la société Deep Algo.

Compte tenu de la situation financière de Deep Algo, une provision pour dépréciation de la créance de cette dernière, a été constatée. La provision s'élève à 446 938€.

6. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

	31/12/2018			31/12/2017
	en milliers, en devise	taux de change retenu	en milliers d'euros	en milliers d'euros
Disponibilités en EUR	23	1,0000	23	57
Total			23	57

7. Comptes de régularisation et d'attente

7.1. Charges à payer

en milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs - Factures non parvenues	60	12
Intérêts courus	0	0
Personnel : rémunérations et participations	2	
Autres charges de personnel (provision de congés payés...)	10	9
Impôts, taxes et charges sociales	152	1
Total	225	22

L'augmentation du montant figurant en Factures non parvenues est due à la comptabilisation sur l'exercice d'une prestation au forfait en cours au 31/12/2018, pour un montant de 55 519 euros.

L'augmentation du montant figurant en Impôts, taxes et charges sociales est due notamment à l'augmentation du montant de TVA sur facture à établir.

7.2. Produits à recevoir

en milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Clients - Factures à établir	601	77
Fournisseurs - Rabais, remises et ristournes à obtenir	0	
Autres produits à recevoir	66	
Total	667	77

L'augmentation du montant figurant en Factures à établir est due aux prestations intra-groupes non-facturées au 31/12/2018.

L'augmentation du montant figurant en Autres produits à recevoir s'explique notamment par l'augmentation du montant de TVA déductible différée.

Etats financiers

8. Entreprises liées

montants nets en milliers d'euros	Entreprises liées	Entreprises liées avec lien de participation
Bolden	28	28
Margo	14	14
Margo Conseil	676	676
Créances clients et comptes rattachés	718	718
Deep Algo	520	520
Margo	18	18
Cagiro	4	4
Xray Lima	4	4
Autres créances	545	545
Total créances	1 263	1 263
Margo Conseil	465	465
Emprunts et dettes financières diverses	465	465
Margo Conseil	124	124
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124	124
Total dettes	589	589
Produits de participations	970	970
Autres produits financiers		
Charges financières	(55)	(55)
Total éléments du résultat financier	915	915

Les créances clients et comptes rattachés correspondent notamment aux factures à établir pour les prestations intra-groupes.

Les montant figurant en Autres créances, ainsi qu'en Emprunts et dettes financières diverses, correspondent aux avances en comptes courants entre les sociétés du groupe.

Le montant de 970 000 euros figurant en produits de participations correspond à l'acompte sur dividende de la société Margo, décidé le 23 février 2018.

Les charges financières sur entreprises liées avec lien de participation correspondent aux provisions pour dépréciation de la créance de la société Deep Algo.

9. Conventions réglementées

La société a conclu avec Margo Conseil une convention de « management fees » pour, notamment, des prestations de gestion administrative et financière fournies par Margo Conseil à #LaPiscine.

La société a également conclu avec Margo Conseil une autre convention pour des prestations de mise à disposition de postes de travail et de gestion des locaux fournies par #LaPiscine à Margo Conseil.

La société a également conclu avec Margo Conseil une autre convention pour des prestations techniques de management commercial fournies par #LaPiscine à Margo Conseil.

Etats financiers

La société peut également procéder à des avances en comptes courants à ses filiales. Ces avances en comptes courants sont non-rémunérées.

Enfin, les associés peuvent procéder à des avances en comptes courants à la société. Ces avances en comptes courants sont également non-rémunérées.

10. Capitaux propres

Le capital social de #LaPiscine s'élève à 2 783 936 euros, divisé en 2 783 936 actions de 1 euro de nominal.

Il est détenu par les sociétés:

- XRay Lima SARL à hauteur de 50% soit 1 391 968 actions,
- Cagiro SARL à hauteur de 50% soit 1 391 968 actions.

en milliers d'euros	31/12/2017	Affectation du résultat 2017	Distribution de dividendes	Résultat 2018	Autres variations	31/12/2018
Capital	2 784					2 784
Prime d'émission	5 576					5 576
Réserve légales	-					-
Autres réserves	(50)	(500)				(550)
Résultat de l'exercice	(500)	500		1 032		1 032
Subventions d'investissement	-					-
Provisions réglementées	-					-
Total capitaux propres	7 810	-	-	1 032	-	8 841

11. Echéances des dettes

en milliers d'euros	Montant brut	Échéances à - 1 an	Échéances à + 1 an	Échéances à + 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	412	412		
Dettes fiscales et sociales	366	366		
Groupe et associés	465	465		
Autres dettes				
Total	1 244	1 244	-	-

Le montant figurant en Dettes fournisseurs et comptes rattachés correspond notamment à la facture du loyer du siège social pour la période du premier trimestre 2019 d'un montant de 183 810 euros.

Le montant figurant en Dettes fiscales et sociales correspond notamment aux montant de TVA à décaisser et de TVA sur facture à établir pour un montant total de 210 421,57 euros.

12. Ventilation du chiffre d'affaires

en milliers d'euros	2018	2017
Production vendue de services en France	1 623	64
Production vendue de services à l'exportation	-	-
Chiffre d'affaires	1 623	64

Etats financiers

13. Résultat financier

en milliers d'euros	2018 12 mois	2017 12 mois
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges financières	-	-
Produits financiers de participation	970	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances	-	-
Intérêts et produits assimilés	-	-
Différence positive de change	-	-
Produits financiers	970	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations financières	(55)	(402)
Dotations aux provisions financières	-	-
Intérêts et charges assimilées	(4)	(0)
Différence négative de change	-	-
Charges financières	(58)	(403)
Résultat financier	912	(403)

Le montant de 970 000 euros figurant en Produits financiers de participations correspond à l'acompte sur dividende de la société Margo, décidé le 23 février 2018.

Les dotations aux dépréciations financières correspondent aux provisions pour dépréciation de la créance de la société Deep Algo.

14. Résultat exceptionnel

en milliers d'euros	2018 12 mois	2017 12 mois
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges exceptionnelles	3	-
Produits exceptionnels	3	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(0)	(0)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(3)	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions exceptionnelles	-	-
Charges exceptionnelles	(3)	(0)
Résultat exceptionnel	(0)	(0)

15. Situation fiscale

#LaPiscine est la société tête du groupe d'intégration fiscale du groupe #LaPiscine depuis le 1er janvier 2018. Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément. L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par #LaPiscine.

	31/12/2018	31/12/2017
Impôt sur les sociétés de l'exercice de la société hors groupe fiscal	-	-
Impôt sur les sociétés de l'exercice lié aux filiales intégrées fiscalement	46	-
Economie/Charge d'impôt sur les sociétés de l'exercice	46	-

Etats financiers

Répartition en milliers d'euros	Avant impôt	Impôt	Net
Résultat courant hors dividendes reçus de filiales intégrées fiscalement	18	(4)	18
Crédit d'impôt Compétitivité-Emploi*		4	
Dividendes reçus de filiales intégrées fiscalement **	970	-	970
Résultat exceptionnel	(0)	-	(0)
Impôt de l'exercice lié aux filiales intégrées fiscalement		46	46
Total	988	46	1 034

* Intégré au résultat courant avant impôt en diminution des charges de personnel

** Non soumis à l'IS

16. Effectif

	2018	2017
Cadres	4,6	1,0
Agents de maîtrise et techniciens	-	-
Total	4,6	1,0

17. Rémunération des dirigeants

Néant.

18. Informations sur les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

Les groupes de petite et moyenne taille dont le chiffre d'affaires, le total du bilan et l'effectif salarié respectent des seuils maximums définis par le Code du commerce, sont exemptés d'obligation de publication de comptes consolidés. Par conséquent, seuls les comptes sociaux sont présentés ici, les comptes consolidés ne sont pas présentés.

19. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes figurant au compte de résultat s'élève à 2 500 euros.

20. Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Au 31 décembre 2018, le montant du CICE comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à 4 241,72 euros.

Le CICE a été enregistré, en résultat, en réduction des charges de personnel (dans la rubrique « Charges sociales ») et au bilan en moins de l'Impôt sur les Sociétés à payer dans le poste « Dettes fiscales et sociales ».

21. Evènements postérieurs à la date de clôture

Aucun évènement significatif susceptible de remettre en cause les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018, n'est intervenu entre le 1er janvier 2019 et la date d'arrêté des comptes soumis à l'approbation des associés lors de la réunion de l'Assemblée Générale du 28 juin 2019.